

*Initiatives ministérielles*

Il est intéressant de savoir que la Banque Canadienne Impériale de Commerce était l'un des investisseurs intéressés. La banque a investi en comptant apparemment sur un rendement de 18,5 p. 100. Lorsque ce pourcentage est tombé à 14 p. 100, ce qui correspond exactement à ce que Price Waterhouse a dit, la CIBC s'est retirée parce que le rendement n'était pas suffisant pour le niveau de risque associé à ce genre d'investissement. Le gouvernement veut peut-être insinuer que la CIBC n'est pas digne de foi. Je ne sais pas. On n'a pas répondu à cette question.

Aux termes de ce projet de loi, aucune indemnité ne devrait être versée au titre des frais de lobbying. S'il y a quelque chose d'illégal dans la façon dont cette société a fait du lobbying auprès du gouvernement, ces gens ne devraient certainement pas être indemnisés.

Si le lobbying s'est fait de façon tout à fait légale selon le gouvernement, mais que, comme beaucoup d'autres personnes, nous n'aimons pas le lobbying, nous ne pouvons rien faire tant que les règles ne sont pas changées. Autrement, c'est comme si on décidait, après que quelqu'un qui sortait d'une rue transversale s'est fait frapper par une voiture qui roulait à 90 kilomètres-heure dans une zone de 90 kilomètres-heure, que cette voiture roulait trop vite. On ne portera pas d'accusation contre la personne qui roulait à 90 kilomètres-heure parce qu'elle respectait la limite de vitesse, même si cette limite était trop élevée pour cette rue. Ce n'était pas sa faute. Il faut changer la limite de vitesse, mais on ne peut pas le faire de façon rétroactive. C'est exactement le genre de situation dans laquelle le gouvernement se trouve relativement à cette affaire.

Il est également question de responsabilité à l'égard des contrats avec des tiers. Le gouvernement versera une certaine somme aux parties concernées pour les contrats avec des tiers. Pourtant, les tiers n'ont pas signé de contrat avec le gouvernement, mais bien avec le consortium. Ils peuvent poursuivre ce dernier devant les tribunaux pour n'importe quel montant. Ce montant pourrait fort bien excéder largement le chiffre de 30 millions de dollars mentionné par le ministre ici aujourd'hui, et les membres du consortium n'auraient pas le moyen de payer. Ils ont déjà dépensé un montant supérieur à cela, que ce soit pour des activités régulières ou non. Tous ces tiers sont maintenant censés être inclus dans le règlement de 30 millions de dollars. Cela peut être ou non approprié. Je n'ai pas vu les chiffres.

Les aérogares 1 et 2 posent un problème permanent, et le gouvernement ne nous a pas dit quelle était sa solution de remplacement à ce contrat. J'ai essayé de le savoir du ministre aujourd'hui au cours de la période des questions. Nous n'avons pas obtenu de réponse, ce qui m'étonne évidemment. Il s'agit de la période des questions, non des réponses. Il semble être très normal de ne pas obtenir de réponses aux questions que nous adressons au gouvernement.

C'est une chose qu'il faudrait faire ressortir, si l'on veut régler convenablement toute cette affaire entourant l'aéroport Pearson.

Nous recherchons une solution très transparente, très publique et très honnête. Le gouvernement cherche plutôt à conclure à huis clos une entente secrète d'indemnisation. Quand le ministre a comparu devant le comité, nous lui avons demandé s'il rendrait le processus transparent.

J'ai proposé un amendement tant au comité qu'ici à la Chambre à l'étape de la troisième lecture pour dire que nous pourrions appuyer le projet de loi si, au lieu d'embaucher une autre personne indépendante liée au gouvernement pour recueillir toutes ces demandes d'indemnisation de la part du consortium, le ministre pouvait décider s'il allait payer, qui il allait payer et combien. Nous lui avons demandé s'il dévoilerait ces montants, s'il nous ferait connaître ces chiffres et le processus suivi pour les établir. Sa réponse a été à peu près aussi vague que celle qu'il a donnée ici aujourd'hui à propos des aérogares 1 et 2.

Il a dit que le gouvernement pourrait peut-être dévoiler certains de ces chiffres, mais qu'il n'en était pas sûr parce que le Cabinet a quelque chose à y voir. Dès que le Cabinet a quelque chose à y voir, nous pouvons être assurés que ces chiffres demeureront confidentiels durant 20 ans et que nous ne saurons absolument rien de ce qui s'est passé. Dans ces circonstances, il est impossible de nous assurer que tout s'est fait en toute équité.

• (1630)

Le ministre a dit aujourd'hui dans son intervention que le risque de litige faisait obstacle à une nouvelle solution. Il n'en est rien. Nous pouvons avoir toutes les solutions imaginables quant aux mesures à prendre. Il n'y a absolument rien qui interdise de trouver une solution de remplacement au problème que posent les aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson. Le ministre n'a qu'à accepter les amendements à l'étude qui nous viennent de l'autre endroit. Le contrat sera annulé; tout sera terminé. Ce n'est pas parce que l'affaire sera devant les tribunaux que cela nous empêchera de chercher des solutions nouvelles.

Ce dont il s'agit maintenant, c'est d'une révision judiciaire de tout le processus. Ce n'est pas une solution de notre cru et ce n'est pas ce que nous souhaitons. Nous voulions que cet examen se fasse au Comité permanent des transports, où tout le processus aurait pu être exposé au grand jour.

L'un des risques, en ce moment, c'est que, si l'affaire se retrouve devant les tribunaux, le gouvernement arrive à un règlement sans que nous connaissions jamais le fin mot de l'histoire. Ce n'est pas une issue que nous souhaitons.

Si l'on se contente de dire maintenant que le ministre va payer ce qu'il veut et qu'il n'y aura ni recours ni discussion, le public ne saura jamais qui doit porter le blâme dans cette affaire.

Est-ce ceux qui ont soumis des offres? Le gouvernement conservateur? Était-ce la façon de procéder qui laissait à désirer? Ou bien le Parti libéral a-t-il une large part de responsabilité dans certains de ces problèmes? Les libéraux parlent de tous les copains des conservateurs qui se sont précipités sur l'assiette au beurre, mais, à la dernière heure, il y avait autant sinon plus de